

## Un mois de loyer de retard!

Par fabifab, le 21/11/2014 à 22:42

Bonsoir a toutes et tous

Un ami, qui a pris en location un meublé, un appartement dans le sud, n'a pas été payé a temps, pour payé son loyer ce mois ci. Il peut tout regler dans un mois sans problème. La prorio veut le faire partir dans l'heure voir, les jours a venir. Il paye son abonnement EDF, GAZ tout compris, sans justificatifs et a verser deux mois a l'avance...Que dois t'il faire?

## Par moisse, le 22/11/2014 à 11:25

## Bonjour,

Il n'a rien à faire sauf veiller à payer son loyer en temps utile.

Son propriétaire ne peut pas lui donner congé avant l'échéance du bail , avec formes de procédure et motif valide à la clef.

Aucun tribunal ne validera un congé pour défaut de paiement pour un seul retard, réparé en outre rapidement.

## Par cocotte1003, le 22/11/2014 à 13:49

Bonjour, verser une partie de la dette tout de suite, est toujours appréciée par le bailleur et instaurera un climat de confiance, cordialement